

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule :

1675

Société :

R. A. M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

KHOUILD 17ED 204142

Date de naissance :

1949

Adresse :

EL OULEFA - HAYWARD RUE 1 N° 29 CASABLANCA

Tél. 0623 32 9695

Total des frais engagés : 995,80 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 24/04/2014

Nom et prénom du malade : KHOUILD NOTAHED Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 24/04/2014

Signature :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24-04-2014	24-04-2014 C 3		300 DH	<i>Dr. LAOUSSI</i> Professeur en Chirurgie Dentaire 15, Boulevard d'Alger Casablanca Tél: 0522394600/0522990015

**EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE AL GUARD</i> S CHALAK Halal Docteur en Pharmacie Av. Oues Sebou - Casablanca Tél/Fax: 001541468099051	24/04/14	695,-

**ANALYSES - RADIographies**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

**AUXILIAIRES MEDICAUX**

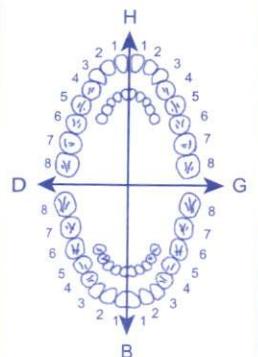
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX  MONTANTS DES SOINS  DEBUT D'EXECUTION  FIN D'EXECUTION  COEFFICIENT DES TRAVAUX  MONTANTS DES SOINS  DATE DU DEVIS  DATE DE L'EXECUTION
				

**O.D.F PROTHESES DENTAIRES**

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	
H	25533412   21433552
00000000	00000000
D	00000000   00000000
35533411	11433553
B	

**[Création, remont, adjonction]**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS      VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Professeur N.LAOUISSI

Spécialiste en ophtalmologie

maladies et chirurgie des yeux

Ex professeur à la faculté de médecine  
et de pharmacie de CASABLANCA

Ex attaché au CHU de Nantes (France)  
Agree en Médecine Aérospatiale

microchirurgie de l'oeil

- coemulsification

- lentilles de contact

réfractive

P.P.V : 89,5 DH

Fabricant / المصنع

PFIZER MANUFACTURING BELGIUM NV  
RIJKSWEG 12  
2870 PIJRS.

P.P.V : 89,5 DH

Fabricant / المصنع

PFIZER MANUFACTURING BELGIUM NV  
RIJKSWEG 12

P.P.V : 89,5 DH

Fabricant / المصنع

PFIZER MANUFACTURING BELGIUM NV  
RIJKSWEG 12

P.P.V : 89,5 DH

Fabricant / المصنع

PFIZER MANUFACTURING BELGIUM NV  
RIJKSWEG 12  
2870 PIJRS  
BELGIQUE

P.P.V : 89,5 DH

Fabricant / المصنع

PFIZER MANUFACTURING BELGIUM NV  
RIJKSWEG 12

P.P.V : 89,5 DH

Fabricant / المصنع

PFIZER MANUFACTURING BELGIUM NV

LARMABAK 0.9%  
Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH

LARMABAK 0.9%  
Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH

COOPER PHARMA 51

PPV: 50,60 DH

LARMABAK 0.9%  
Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH 651

## الأستاذة لعويسى ن.

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

أستاذة جامعية بكلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

ملحقة سابقة بالمستشفى الجامعي بنايت (فرنسا)

جراحة العين (الجلالة) بالأمواج فوق الصوتية

تخطيط الشبكية الوعائي جراحة تصحيح البصر بالليزر

جراحة الحول

24-4-04

KHOUDI Shereen



PHARMACIE AL OUARD  
Dr. CHALAK Hal Nasser  
Docteur en Pharmacie  
55 Av Oues Sebou - El Oulemia  
Tel/Fax: 05 22 90 53 45  
Casablanca  
00154148800057

50,60 + 2  
50,60 -

Total 695,80

Dr. LAOUISSI Nadia  
Professeur en ophtalmologie  
76, Boulevard Abdelloumen  
Res Koutoubia Casablanca  
Tel: 05 22 99 46 00 / 05 22 99 00 15

Le 24/04/2004  
LARMABAK N°3  
Scellé 4/1